

TMJ.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-469 DU 21 OCTOBRE 1996

abrogeant les dispositions du Décret N° 90-279 du 28 Septembre 1990 portant nomination de Monsieur Edmond CAKPO-TOZO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le Royaume de Belgique, l'Union Européenne et l'Office des Nations Unies à GENEVE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 95-419 du 21 Décembre 1995, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 90-279 du 28 Septembre 1990 portant nomination de Monsieur CAKPO-TOZO Edmond en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le Royaume de Belgique, l'Union Européenne et l'Office des Nations Unies à GENEVE ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Septembre 1996,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 90-279 du 28 Septembre 1990 portant nomination de Monsieur CAKPO-TOZO Edmond en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près le Royaume de Belgique, l'Union Européenne et l'Office des Nations Unies à GENEVE.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

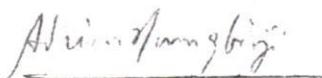
Fait à COTONOU, le 21 OCTOBRE 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



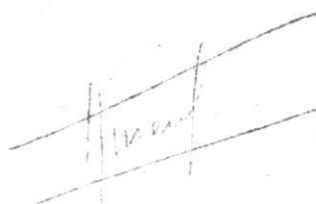
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERES-
SE 1 JO 1.-